

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit privé

- Institut Catholique d'Etudes Supérieures - ICES

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Établissement déposant : Institut Catholique d'Études Supérieures - ICES

Établissement cohabilité : /

Le master *Droit privé* est dispensé dans le cadre de l'Institut Catholique d'Études supérieures (ICES). Après l'ouverture d'une maîtrise de droit privé en septembre 1996, un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de juriste d'affaires a été créé en 2004, l'ensemble ayant été remplacé par l'actuel master en 2008. Cette formation souhaite assez classiquement former des juristes spécialisés dans le droit de l'entreprise au sens large.

Ce master présente une forme traditionnelle en continu avec un master 1 (M1) *Droit privé* parcours *Droit des affaires* auquel s'enchaîne un master 2 (M2) mention *Droit privé/Juriste d'affaires*. Ouvert en formation initiale mais ni en formation continue, ni en validation des acquis de l'expérience (VAE), ce master présente la particularité en deuxième année d'un stage en entreprise obligatoire effectué en alternance avec les enseignements (trois semaines de cours/deux semaines de stage). La structure des enseignements et leurs volumes horaires sont assez classiques. Les cours du master sont toutefois répartis en cinq « environnements » de l'entreprise (juridique, social, fiscal, « économique, financier et sociétal » et « méthodologie et langue »). L'évaluation allie classiquement contrôle continu et examens terminaux.

Les enseignements sont dispensés dans les locaux de l'ICES à la Roche-Sur-Yon (Département de la Vendée).

Synthèse de l'évaluation

Le master *Droit privé* parcours *Droit des affaires* de l'Institut catholique d'études supérieures (ICES) de La Roche-sur-Yon est une formation solide en adéquation avec sa finalité professionnelle : la préparation de juristes spécialisés en droit de l'entreprise pour le bassin économique de la Vendée. À côté d'incontestables atouts, elle présente néanmoins plusieurs insuffisances ouvrant autant de pistes d'améliorations.

S'agissant des points forts, il faut remarquer une structure solide de l'enchaînement des enseignements essentiels entre le M1 et le M2. L'organisation des matières en M2 autour de cinq environnements de l'entreprise (juridique, social, fiscal, « économique, financier et sociétal » et « méthodologie et langue ») est bien conçue et bien adaptée pour former des juristes d'entreprise généralistes propres à s'adapter efficacement aux différentes structures sociales au sein desquels ils mèneraient carrière. Surtout, la formation se distingue très nettement par une politique de stage très dynamique, apparentant d'ailleurs l'année de M2 à une année de formation en alternance. En effet, l'alternance de trois semaines de cours et de deux semaines de stage aboutit à une très forte immersion des étudiants, mais plus largement de l'ensemble de la formation, dans le milieu professionnel. La formation s'appuie d'ailleurs sur un réseau vivant et particulièrement étoffé de relations d'entreprise dont la liste est très grande. Tout cela, ajouté à des effectifs qui n'ont rien d'excessif, aboutit à une grande réussite des étudiants, facilement insérés dans la vie professionnelle, objectif premier de cette formation.

On notera néanmoins plusieurs faiblesses dans ce master. De manière générale, la souplesse de la structure s'observe par la présence de plusieurs manques de formalisation d'abord dans le pilotage du master qui reste très personnel (pas de comité associant largement l'équipe pédagogique), dans le conseil de perfectionnement inexistant et le caractère limité de l'évaluation de la formation par les étudiants, enfin dans les modalités de suivi des étudiants (même si les retours obtenus artisanalement sont bons). Ce manque de formalisation se retrouve également dans le suivi de l'acquisition des connaissances et surtout, paradoxalement au vu de l'importance du stage dans la conception d'ensemble du master, dans le suivi au cours des stages avec une absence de réunions précises entre le tuteur professionnel et le tuteur enseignant et avec l'absence d'un carnet de stage propre à mieux encadrer l'étudiant stagiaire. La faiblesse en enseignants chercheurs permanents représente un handicap important pour la formation. Enfin, si l'absence d'ouverture à l'international et la faiblesse des outils numériques en cours restent secondaires, il est plus surprenant que la dimension très professionnalisante de cette formation ne donne pas lieu à un développement en formation continue, en VAE ou en alternance qui serait peut-être propre à compenser une certaine faiblesse structurelle des effectifs en M1.

Points forts

- Une formation bien conçue pour les objectifs professionnels visés.
- Une formation favorisant une très bonne insertion professionnelle.
- Une politique de stage en entreprise dynamique et structurée.
- Une équipe pédagogique adaptée à une formation professionnalisante par l'association de nombreux professionnels et d'universitaires, ces derniers étant cependant tous extérieurs à l'ICES.

Points faibles

- L'absence totale de centre de recherche et d'enseignants-chercheurs titulaires de l'établissement pose question quant à la composition de l'équipe pédagogique. Cette équipe n'est pas viable en l'état.
- Un manque d'outils de suivi des compétences et de suivi des stages (pas de carnet de stage).
- Pas de politique de formation continue.
- Un travail de perfectionnement qui reste peu formalisé.

Recommandations

- Reconsidérer la composition de l'équipe pédagogique. L'absence d'enseignants-chercheurs propres à l'établissement entraîne une absence totale de recherche au sein de l'ICES et pose la question du recrutement de personnels titulaires.
- Mettre en place d'un portefeuille de compétences pour le suivi de l'acquisition de ces dernières.
- Réfléchir à la mise en place d'une alternance en contrat de travail plutôt qu'en stage.
- Mettre en place d'un pilotage plus formalisé de la formation et d'outils de mesures notamment pour le suivi des diplômés.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	L'organisation de la formation répond bien aux objectifs qui lui sont assignés avec un master 1 généraliste de droit privé et un master 2 plus spécialisé en droit des affaires. Elle permet ainsi de donner une formation de privatistes généralistes mais également une spécialisation en droit des affaires pour aboutir à une mise en œuvre de connaissances spécifiques. Il existe une véritable volonté de mise en œuvre des savoirs et une vraie professionnalisation par un stage en alternance. Si certains enseignements de M1 sont assez techniques, la structuration de la deuxième année de master autour des cinq environnements de l'entreprise (juridique, social, fiscal, « économique, financier et sociétal » et « méthodologie et langue ») est très pertinente et doit être saluée. Certaines matières optionnelles ont toutefois peu à voir avec la spécialité du master. Le volume horaire des cours est particulièrement important avec 618 heures de cours obligatoires en M1 et plus de 470 heures en M2 alors même que l'année alterne cours et stage en entreprise.
Environnement de la formation	L'analyse de l'environnement en matière de formations comparables est partielle. C'est certes le seul master de droit privé dispensé dans le département de la Vendée mais pas dans la Région des Pays de la Loire ni des régions proches. Elle omet l'existence de plusieurs masters de droit des affaires concurrents dans les établissements publics de Nantes, Angers, Poitiers, Le Mans... dont plusieurs présentent le même caractère généraliste revendiqué. Par contre, cette formation se distingue par son organisation basée sur un stage en entreprise en alternance.

	La formation est très bien implantée dans le tissu économique et institutionnel vendéen qui constitue la cible de l'insertion professionnelle de ses diplômés. Une liste impressionnante de partenariats majeurs est donnée. Par contre, rien n'est dit sur le caractère et les formes institutionnalisés de ces partenariats. La formation ne s'appuie par contre sur aucune structure de recherche.
Equipe pédagogique	La composition de l'équipe pédagogique est relativement équilibrée entre quelques enseignants chercheurs et des professionnels d'origine variée (avocats de diverses spécialités, juristes d'entreprise, notaire, etc.). Les chiffres donnés (65 % d'enseignants-chercheurs) sont cependant difficilement interprétables. Il est ainsi difficile de déterminer la progression du nombre de praticiens entre le M1 et le M2. Cependant, la totalité de ces enseignants-chercheurs sont titulaires dans un établissement public extérieur, ce qui pose la question de la viabilité de l'équipe pédagogique. Le pilotage de la formation est assuré par un comité restreint réuni deux fois par an auquel collabore des non-universitaires de l'équipe pédagogique.
Effectifs et résultats	Les chiffres donnés montrent des effectifs allant de 12 (rentrée 2014) à 24 en M1 et de 13 à 27 en M2 (en 2014). Si la tendance du M2 est effectivement à la hausse, celle du M1 est plutôt à la baisse, ce qui démontre que le M2 ne dépend pas entièrement des étudiants de l'ICES. Par contre, la brutale chute d'effectifs en M1 en 2014 est expliquée comme contrecoup des faibles effectifs de L3 l'année précédente. Tout cela traduit tout de même une fragilité des effectifs en M1. Le taux de réussite est satisfaisant 50 à 60 % et l'insertion professionnelle des étudiants diplômés est très bonne. L'intégration professionnelle de plus de 90% à échéance de 6 mois est un excellent résultat, sans doute atteint par la très bonne implantation de la formation dans son milieu économique (et par le nombre limité des diplômés).

Place de la recherche	Avec une stricte visée professionnalisante, la place de la recherche est inexistante, d'autant que l'absence de centre de recherche sur lequel appuyer ce diplôme ne permet pas de poursuite en doctorat.
Place de la professionnalisation	Outre la présence de nombreux professionnels dans l'équipe pédagogique et des enseignements en TD centrés sur la vie professionnelle et la rencontre de professionnels, la place de la professionnalisation est fondamentale dans cette formation tout en se focalisant sur le stage obligatoire en alternance avec les cours pendant le M2. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) existe. Elle est correctement renseignée mais sans trop de détails sur le contenu de la formation.
Place des projets et stages	Optionnel en M1 (trois semaines avec points bonus), le stage est obligatoire en M2 (deux mois). Il est particulièrement intégré à la formation puisque les cours alternent avec les périodes en entreprise. (trois semaines de cours/ deux semaines de stage) sur toute l'année de M2. Cette organisation s'apparente donc beaucoup à de l'alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. C'est une politique de stage très dynamique et structuré qui donne une coloration très professionnalisante à la formation. Les stages sont encadrés par la signature de conventions, le suivi par des tuteurs et la soutenance d'un rapport en conclusion. Il est toutefois souligné que la constitution des jurys de soutenance pose des problèmes de compétence compte tenu de la diversité des thèmes traités. Il faut aussi regretter l'absence de rencontres fixes entre le tuteur entreprise et le tuteur universitaire, et surtout l'absence de carnet de stage dans l'encadrement du suivi, ce qui ne permet pas de noter progrès ou difficultés de l'étudiant stagiaire.

Place de l'international	Il n'y a pas de véritable ouverture à l'international. La place de l'international se limite surtout à la possibilité pour les étudiants de master 1 de suivre un ou deux semestres en échange Erasmus dans une des 20 universités partenaires de l'ICES. Compte tenu du caractère très local de la perspective professionnelle assignée à la formation, il n'est pas étonnant que « peu d'étudiants » (chiffres non fournis) fassent ce choix, d'autant que d'après le rapport cela a lieu au second semestre de la L3 : cela ne concerne donc pas le master. L'anglais est enseigné de façon soutenue mais il n'y a pas de cours en anglais.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement est sélectif sauf pour les étudiants de L3 de l'ICES passant en M1. Les modalités de sélection se limitent à un examen des dossiers et un entretien. Le dossier regrette l'absence d'épreuve écrite permettant d'apprécier objectivement les qualités rédactionnelles des candidats. Aucune indication sur des modalités de mise à niveau, de passerelle ou de réorientation, ni de dispositifs favorisant la réussite des étudiants.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignements sont uniquement classiques (présentiel avec aménagements pour les étudiants handicapés) et ne comportent ni formation en apprentissage, ni formation continue, ni VAE. Hormis l'usage d'une plateforme Moodle la place du numérique n'est pas négligeable avec des cours obligatoire d'informatique permettant de familiariser les étudiants avec les bases de données. Cependant, il y a à ce sujet une confusion avec les usages (inexistants) du numériques au sein des enseignements.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants suit des procédures classiques alliant contrôle continu et épreuves terminales semestrielles écrites et orales. Il faut noter que la part du contrôle continu est très faible comme le reconnaît le rapport. Il existe une particularité : l'absence de jury au premier semestre avec un jury unique annuel réuni en juin pour le M1 et octobre pour le M2.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il n'existe pas de dispositif spécifique dans le suivi de l'acquisition de compétences alors que l'accent est mis sur la professionnalisation. Le suivi de l'acquisition des compétences est confondu avec les exercices pratiques en travaux dirigés, alors même que le rapport relève qu'un véritable contrôle continu est difficile à mettre en place.
Suivi des diplômés	Il n'existe pas d'outils d'évaluation spécifiques du suivi des diplômés ni d'observatoire institutionnalisé du devenir des diplômés. Le suivi est organisé artisanalement par l'association des anciens étudiants et par des enquêtes du département Droit de l'ICES. Le taux de réponse est très bon, largement supérieur à ce qui est habituellement observé. Les chiffres fournis donnent sur les quatre dernières promotions une insertion professionnelle très satisfaisante à 12 mois : 11 sur 13 réponses (13 diplômés) pour les diplômés de 2011, 13 sur 15 réponses (16 diplômés) pour 2012, 18 sur 20 réponses (20 diplômés) pour 2013, 15 sur 18 (23 diplômés) pour 2014. Soit, « une intégration professionnelle de l'ordre de 90% à l'échéance de 6 mois après la sortie du diplôme ». En cinq ans, seuls 2 étudiants ont poursuivi en doctorat. C'est évidemment un excellent résultat qui s'explique certes par le nombre limité de diplômés mais aussi par l'excellente insertion de la formation dans son bassin économique.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement ni de réelle évaluation du diplôme par les étudiants. Ces derniers sont sondés individuellement au moyen des questionnaires qui leur sont distribués et qui restent assez simples. Le perfectionnement est géré par une réunion (sans doute dans la foulée du jury annuel mais rien n'est précisé) entre le directeur de département et les responsables de niveau.
---	--

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS SUR
LE RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES**

MASTER DROIT PRIVÉ

**Spécialité
Droit des affaires**

VAGUE B

Campagne d'évaluation 2015-2016

Le 30 Mai 2016

Le Président de l'ICES,
Eric de LABARRE

Eric de Labarre

I – OBSERVATIONS GENERALES SUR LA SYNTHÈSE ET LES RECOMMANDATIONS

1. Corps Professoral

Le corps professoral est certes construit sur un mode atypique par rapport à ce que l'on rencontre habituellement dans les universités, mais ce mode de constitution d'équipe est un choix académique délibéré, qui a d'ailleurs démontré son efficacité en termes de formation et de réussite aux examens.

La stabilité de l'équipe pédagogique est assurée : depuis la création de la Maîtrise « droit des affaires » en 1997 et du DESS « juriste entreprise » en 2004, celle-ci est restée fidèle à l'ICES, se consolidant à la marge année après année.

Le recours à un corps professoral mixte composé d'enseignants-chercheurs et de praticiens du droit est un atout considérable en termes d'agilité d'esprit des étudiants et de pré-professionnalisation du Master.

2. Pilotage et conseil de perfectionnement

Le directeur du département de droit n'est pas isolé. Il y a bien une équipe pédagogique. Un conseil assure le suivi régulier et l'amélioration de la formation. Il est composé du directeur du département et de ses deux adjoints, ainsi que de quatre professeurs associés : Jean-Pierre CLAVIER (professeur agrégé de droit privé de la Faculté de droit de Nantes) ; François SAINT-BONNET (professeur agrégé d'histoire du droit de la Faculté de droit de Paris II Assas) ; Eric GHERARDI (directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche à Saint-Cyr Coëtquidan, maître de conférences de droit public à la faculté de droit de Rennes 1) et Tanneguy LARZUL (conseiller d'État, professeur agrégé de droit public). Ce conseil se réunit deux fois par an.

Il manque à ce conseil pédagogique des intervenants extérieurs qui viendraient apporter une contribution éclairante, notamment aux enseignements de spécialité, et permettraient à ces réunions de devenir de véritables conseils de perfectionnement. L'ICES prévoit la création d'un conseil de perfectionnement d'établissement.

3. Centre de recherches

L'ICES dispose désormais d'un Centre de recherches (dénommé « CRICES »), qui accueille les enseignants-chercheurs permanents, mais aussi des professeurs et maîtres de conférences vacataires, lesquels choisissent le CRICES comme laboratoire secondaire d'appartenance. A ce titre, par exemple : Tanneguy LARZUL (professeur des universités et conseiller d'Etat) ; Danielle CORRIGNAN-CARSIN (professeur de la Faculté de droit de Rennes 1) ; Jean-Baptiste GEFFROY (professeur de la Faculté de droit de Poitiers) ; Eric GHERARDI (Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche à Saint-Cyr Coëtquidan, maître de conférences à Rennes 1) ; Gilles GUIHEUX (maître de conférences à Rennes 1) ; François SAINT-BONNET (professeur de la Faculté de droit de Paris II Assas).

4. Carnet de stage

À partir de la rentrée 2016, un carnet de stage va être mis en place à la fois en M1 et M2, visant à suivre l'évolution de l'étudiant durant ses périodes d'insertion professionnelle.

5. Formation continue

La formation continue dans le département de droit est modeste, mais elle existe : depuis 2005, l'ICES a formalisé un programme de formation continue à destination des avocats des barreaux de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne dans le cadre de leurs obligations réglementaires. L'établissement a programmé la création d'un département de formation continue à part entière qui permettra de développer ce type d'action et la VAE.

Le Master de droit privé s'est déployé en formation initiale depuis son origine. Cependant, considérant les demandes récurrentes de ces dernières années, l'ICES envisage l'ouverture du M2 en formation continue. L'accueil des quelques contrats de professionnalisation et surtout l'organisation du master en alternance faciliteront cette évolution.

II – OBSERVATIONS SUR L'ANALYSE

Adéquation du cursus aux objectifs	Les options visées sont les options transversales destinées à favoriser la culture générale de l'étudiant (chorale, théâtre, etc.). Une réduction du volume horaire des enseignements est opérée pour la rentrée 2016 et sera poursuivie dans la proposition d'offre de formations 2017-2021 afin de le rapprocher des pratiques habituelles des formations de Master de droit à l'échelle nationale.
Environnement de la formation	Néant.
Equipe pédagogique	Voir <i>supra</i> les observations générales.
Effectifs et résultats	Après une fragilité des effectifs constatée dans les premières années de fonctionnement du diplôme, ceux-ci se sont consolidés en M1 et M2, essentiellement du fait de l'alternance proposée. Le taux de réussite n'est pas de 50 à 60%, mais de 90 à 100%.
Place de la recherche	Voir <i>supra</i> les observations générales.
Place de la professionnalisation	Néant.
Place des projets et stages	Les jurys de soutenance sont systématiquement composés d'un universitaire et d'un praticien. La faiblesse des protocoles de rencontre entre l'établissement et les tuteurs en entreprises est réelle, ce que traduit l'absence de carnet de stage. À la rentrée 2016, un tel carnet sera mis en place afin de pallier ces deux insuffisances.
Place de l'international	La préoccupation de l'ouverture à l'international est réelle, mais se heurte à une certaine inertie des étudiants qui recherchent dans cette formation sa dimension professionnalisante et le mode alternant. Le développement des enseignements en langue anglaise est une préoccupation des responsables de ce master. L'objectif est d'atteindre les 20% du volume total des heures de cours en anglais à échéance de trois ans.
Recrutements, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'étudiant de Master droit à l'ICES doit posséder les qualités indispensables à la formation d'un futur professionnel du droit. Les dispositifs de mise à niveau et de méthode existent en Licence (L1/L2/L3) et ne sont pas jugés utiles en Master. Sauf cas tout à fait exceptionnel, il n'y a pas à ce jour d'étudiants ayant besoin d'une remédiation.

Modalités d'enseignement et place du numérique	Un choix initial délibéré a été fait par l'ICES dès l'origine de favoriser les enseignements présentiels. Depuis une dizaine d'années en M2 et depuis la rentrée 2015/2016 en M1, la formation en alternance est proposée sous la forme d'une convention de stage ou d'un contrat de professionnalisation. L'objectif est de mettre en place l'apprentissage à la rentrée 2017/2018, en relation avec le Conseil Régional.
Évaluation des étudiants	La solution du jury unique résulte de la réglementation relative aux formations en jury rectoral.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'annexe au diplôme est prévue pour le plan quinquennal 2017-2021, à l'occasion du renouvellement de l'offre de formations de l'ICES. Dans le cadre de cette annexe, les tuteurs de stage seront invités à établir un suivi d'acquisitions.
Suivi des diplômés	Néant.
Conseil de Perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil chargé de s'assurer de l'amélioration de la formation existe et fonctionne efficacement. Il doit être enrichi par des intervenants extérieurs qui viendraient apporter une contribution éclairante notamment aux enseignements de spécialité et permettraient à ces réunions de devenir de véritables conseils de perfectionnement. L'établissement prévoit la création d'un conseil de perfectionnement interdisciplinaire. L'ICES a mis en place, en 2014, une procédure d'auto-évaluation interne de toutes les formations qu'il assure, en sus de celles prévues dans le cadre de la procédure pilotée par le HCERES. L'évolution de la formation est inévitablement limitée, car entre deux habilitations ou accréditations, le rectorat n'accepte que des évolutions mineures par rapport à la formation initialement reconnue.